

Préfecture de département

code postal

93290

Commune de **TREMBLAY-EN-FRANCE**

code Insee 93073

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n°

2016-1113

du

18 avril 2016

mis à jour le

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non

Approuvé

date 18 avril 1995

aléa

Mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Périmètre de risque R. 111-3 valant PPR approuvé (arrêté préfectoral, cartographie)

consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non

En révision

date 23 juillet 2001

aléa

Mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Arrêté préfectoral

Carte des aléas liés à la dissolution du gypse (1/20 000ième)

consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

2.3 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non

Prescrit

date 23 juillet 2001

aléa

Mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Carte des aléas liés au retrait-gonflement des argiles (1/100 000ième)

consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 Zone 1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité

consultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Extrait au 1/60 000ième de la carte périmètre de risque R. 111-3 valant PPR approuvé

(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte de référence au 1/5 000ième figurant dans le dossier du périmètre de risque R. 111-3 valant PPR approuvé)

Carte des aléas liés à la dissolution du gypse (1/20 000ième)

Carte des aléas liés au retrait-gonflement des argiles (1/100 000ième)

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

nombre

20

catastrophes technologiques

nombre

Date Avril 2016

Le préfet de département